

## DESCRIPTIF DES DIFFERENTES ETAPES DE LA PROCEDURE

### COMMUNICATION AMONT

La communication auprès des personnes concernées par la démarche.

- La VAE est une démarche à l'initiative du candidat. Les entreprises, l'OPCA, la CPNE ou les représentants du personnel peuvent communiquer sur le dispositif afin d'inciter les candidats potentiels à s'intéresser à ce type de démarche.
- Le site de la branche, dédié aux CQP, permet d'apporter de l'information : [www.cpnef.info](http://www.cpnef.info). Ce site permet également de centraliser les informations et de disposer d'une traçabilité des demandes et de leur aboutissement.
- Une communication plus spécifique peut être réalisée par les entreprises lorsque celles-ci souhaitent, selon leurs enjeux, que le dispositif d'obtention des CQP par la VAE contribue à l'atteinte de leurs propres objectifs de ressources humaines.
- Dans le cas d'une démarche collective de CQP par la VAE portée par l'entreprise, l'organisme prestataire ECIA VAE accompagne l'entreprise pour évaluer l'opportunité et la faisabilité d'une telle action.
- On peut visualiser une présentation de la démarche et ses outils sur <http://www.mescompetences.com/ecia/> (cliquer sur ECIA VAE CQP).